



20/02/2024

Le point de vue de Gabriel Amard,
député du Rhône

Gabriel Amard est député de la 6e circonscription du Rhône. Il est membre de la Commission développement durable dans laquelle il prône la défense de l'environnement et la sauvegarde de la biodiversité.

Spécialiste des questions relatives à l'eau, il s'intéresse notamment à la pollution de celle-ci par les polluants éternels.

Le projet de barrage Rhônenergia se dessine comme une entreprise aux dimensions colossales, avec des implications qui s'étendent bien au-delà de la simple production d'énergie. Alors que le coût financier de cette initiative ne cesse de grimper, il est impératif d'explorer les conséquences massives qui pourraient découler de ce projet. Notre opposition ne se limite pas à une résistance contre un barrage, mais à une prise de conscience des enjeux cruciaux qui touchent la biodiversité, la santé publique, la législation environnementale et l'économie locale.

*Contact : Gabriel
Amard*

*Adresse Assemblée
Nationale : 126 Rue
de l'Université, 75355
Paris 07 SP*

*Adresse en
circonscription : 4
Avenue Salvador
Allende, 69100
Villeurbanne*

*Site Internet :
[https://www.gabriela
mard.fr](https://www.gabriela
mard.fr)*

Impacts sur le cours du Rhône

La construction du barrage Rhônenergia aurait des conséquences significatives sur le cours du Rhône, créant des variations importantes dans le débit et la dynamique du fleuve. Le barrage, d'une hauteur de 12 mètres et générant une chute d'eau de 6,8 mètres, entraînerait une montée du niveau du fleuve sur 22 km en amont. Cette modification transformerait la dynamique des écoulements en amont, passant d'un système lotique caractérisé par des eaux courantes à un système lentique, avec des eaux calmes à renouvellement lent, augmentant ainsi la profondeur du fleuve d'environ 2 mètres. En aval, sur une distance de 4 km, le niveau du fleuve serait abaissé, et le lit du fleuve serait modifié sur une étendue de 15,4 km. Ces altérations, combinées au dérèglement climatique, posent des défis supplémentaires. La stabilité de la production annuelle des barrages serait compromise, avec des contrastes saisonniers de plus en plus marqués. Les projections suggèrent une possible baisse du débit du Rhône jusqu'à 20 % dans les 30 prochaines années, avec des impacts plus prononcés pour l'Isère (jusqu'à 40 %) et des réductions de débit significatives également prévues pour la Drôme et la Durance (30 %).

De plus, la chaîne de barrages déjà présente a considérablement modifié le cours du Rhône, réduisant la longueur des berges naturelles. Cela a eu un impact sur la diversité des habitats, réduisant de moitié la variété des espèces animales et végétales, et diminuant des trois quarts la densité en individus. En isolant le Rhône de sa plaine alluviale, le barrage perturberait les interactions naturelles avec ses affluents, engendrant des effets négatifs sur les écosystèmes et la faune. Ainsi, la construction du barrage Rhônenergia ne devrait pas seulement être évaluée du point de vue hydraulique, mais également dans le contexte plus large de son impact sur l'écosystème fluvial.

Impacts sur la biodiversité

Actuellement, seulement 5% des 545 km du Rhône en France restent non artificialisés. Cependant, le projet prévoit l'artificialisation des derniers 25 kilomètres du fleuve restés à l'état sauvage. Ces travaux seraient responsables de la destruction du biotope unique du confluent, abritant notamment trente-deux espèces d'oiseaux répertoriées, dont vingt-et-une sont protégées, mais aussi des canards, des grenouilles, des cygnes et des ragondins.

Le projet entraînerait une altération significative du débit naturel du fleuve, perturbant le régime hydrologique annuel. Les conséquences seraient multiples : diminution des débits lors des saisons chaudes, augmentation pendant les saisons froides, suppression des petites

crues, et un ralentissement global du courant qui passera d'un système lotique à un système lentique.

Les crues saisonnières et les variations du débit sont souvent des facteurs clés dans le transport des sédiments, permettant leur redistribution le long du cours d'eau. Le déplacement des sédiments a des implications importantes pour l'écosystème fluvial. Il contribue à la formation des bancs de sable, à l'entretien des lits de rivières et à la création d'habitats diversifiés pour la faune et la flore aquatiques. Cependant, lorsque le transit sédimentaire est influencé par un barrage, en bloquant ou en modifiant le déplacement naturel des particules solides, cela crée un problème, car ces petits morceaux de roches peuvent entraîner un colmatage des fonds rendant les sols plus compacts et réduisant leur porosité ainsi que leur oxygénation nécessaire à la vie des plantes et des animaux aquatiques. De plus, les espèces qui ont besoin de courants rapides pour se reproduire, comme certaines sortes de poissons, peuvent rencontrer des difficultés car la zone retenue ne convient plus à leurs besoins.

Les changements climatiques à venir, notamment les périodes de sécheresse et les crues, pourraient accentuer les problèmes liés au transport des sédiments. La stagnation des sédiments pourrait entraîner la création de méthane et de gaz à effet de serre, l'installation d'espèces végétales invasives, et la diminution de la survie des alevins. Les conséquences s'étendent à l'alimentation de zones humides et aux nappes souterraines, déstabilisant les écosystèmes et entravant les migrations de poissons.

Bétonisation

Par ailleurs, le projet de construction du barrage implique une bétonisation significative de la région, avec la mise en place d'infrastructures considérables. À l'amont du barrage, du côté rive droite, un contre-canal de 10 mètres de large et 2 mètres de profondeur serait construit, accompagné d'une digue de 3 mètres de hauteur s'étendant jusqu'à la centrale du Bugey. Sur la rive gauche, le reprofilage des berges jusqu'au pont de Loyettes serait effectué, entraînant une transformation substantielle du paysage fluvial. Un élargissement du fleuve serait également réalisé, passant de 140 mètres au niveau de la centrale à 210 mètres au niveau de l'usine. Le recours à un ouvrage bétonné d'une hauteur de 12 mètres pour le barrage nécessiterait une quantité considérable de matière première, estimée à 14 tonnes par gigawattheure (GWh) produit. De plus, l'obligation de creuser le Rhône jusqu'à une profondeur de 30 mètres pour poser les fondations du barrage soulève des préoccupations quant à l'impact environnemental de cette entreprise.

La bétonisation extensive associée à ces travaux pose des questions sur la préservation du caractère naturel du Rhône et de son écosystème, ainsi que sur le paysage dénaturé pour les nombreux promeneurs qui empruntent le chemin. La renaturation aux abords des ouvrages

mettra 30 ans pour arriver à ce qu'ils sont aujourd'hui sans pour autant retrouver toutes les espèces qui y vivent aujourd'hui.

Santé Publique et Pollution des Eaux Potables

L'eau potable qui est distribuée à 1,4 millions d'habitants dans la Métropole de Lyon dépend à 98% de la nappe alluviale du Rhône. Or, l'autre conséquence de la construction du barrage serait la libération dans des captages d'eau potable de la métropole, de polluants historiquement piégés dans les sédiments : pesticides, polychlorobiphényles et substances per et polyfluoroalkylées, provoquée par l'arasement du lit du fleuve à l'aval du barrage et les curages réguliers du Rhône qui auront lieu, qui feraient remonter ces polluants éternels. Ainsi, ce projet va à l'encontre de la Directive cadre européenne sur l'eau du 23 octobre 2000 transposée en droit français par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006.

Ces molécules présentent des risques pour la santé, notamment des risques de maladies chroniques liés à une exposition répétée de long terme. L'autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) a indiqué en 2020 que l'exposition aux PFAS avait un lien direct avec des taux élevés de cholestérol, une diminution du poids à la naissance, des perturbations du fonctionnement du foie et une moins bonne réponse aux vaccins pour les enfants.

L'agence européenne pour l'environnement affirme que les PFAS peuvent entraîner « des problèmes de santé tels que des lésions hépatiques, des maladies thyroïdiennes, de l'obésité, des problèmes de fertilité et des cancers ». Il s'agit donc d'une question de santé publique particulièrement sérieuse et de grande ampleur. Les effets sur la faune montrent des perturbations endocriniennes, des problèmes de reproduction, et un risque accru de cancer. Par ailleurs, l'eau polluée sert également à l'agriculture irriguée dans l'ouest lyonnais contaminant ainsi graminés et légumes. Les polluants éternels vont ensuite s'accumuler dans le sol et contaminer durablement la terre.

La nappe phréatique du Rhône est déjà particulièrement touchée : des prélèvements réalisés par le Collectif Ozon l'eau saine montrent que le taux de PFAS est extrêmement élevé et dépasse les seuils européens qui seront appliqués à partir de 2026 (seuil de 100ng/litre), l'eau courante des usagers est ainsi dangereusement contaminée. De plus, la décontamination des milieux pollués étant techniquement très difficile et coûteuse, certains PFAS émis aujourd'hui pourraient encore être présents dans l'environnement dans un siècle, ce qui représente une menace pour les générations actuelles et futures.

Législation

La réalisation du projet Rhônenergia aurait comme répercussion la nécessité de demander une dérogation à la Directive cadre européenne sur l'eau du 23 octobre 2000 retranscrite en droit français par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006. Cela s'explique par le fait que le projet entraînerait un déclassement du fleuve, allant à l'encontre des objectifs de préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques établis par la directive. Or, une dérogation ne peut-être donnée que dans le cadre où, lorsque des modifications dans les caractéristiques physiques des eaux ou l'exercice de nouvelles activités humaines d'intérêt général le justifient. Ce n'est pas le cas. Les objectifs de préservation de la qualité de l'eau doivent primer sur les intérêts particuliers du projet.

Faiblesse de production et impacts économiques

La situation financière du projet Rhônenergia est aussi une source d'inquiétude, avec un coût estimé en constante augmentation. En 2018, les prévisions s'élevaient à 230 millions d'euros, mais les dernières estimations pour l'année 2023 ont atteint 330 millions d'euros, et des rapports suggèrent que ce chiffre pourrait dépasser le demi-milliard d'euros d'ici à la date prévue de la construction en 2030. Ces chiffres sont d'autant plus préoccupants lorsque l'on considère la modeste puissance attendue de 37 à 40 MW, la position la plus basse parmi les 19 autres usines hydroélectriques du Rhône. De plus, le coût de production d'énergie, estimé entre 55€ et 110€ par MWh, souligne une marge d'exploitation incertaine, variant de +1 million d'euros par an à -4 millions d'euros par an.

En comparaison avec les barrages amont, le rendement potentiel de Rhônenergia apparaît très faible, entraînant une prolongation de la durée d'amortissement à des niveaux potentiellement non viables. Le faible rendement attendu de Rhônenergia soulève des questions fondamentales sur la viabilité économique du projet. Une durée d'amortissement prolongée à 70 voire 90 ans alors que le régime hydraulique du Rhône est incertain au-delà de 2050, combinée à un contexte climatique incertain, remet en question la justification financière du barrage.

Conclusion

À la lumière de ces éléments, il devient impératif de repenser notre approche de la production d'électricité et de faire preuve de créativité dans la recherche de solutions durables. La construction du barrage Rhônenergia, avec son cortège d'impacts

environnementaux, économiques et sanitaires, soulève des questions essentielles quant à notre modèle énergétique actuel. Plutôt que de nous engager dans des projets titanesques aux conséquences incertaines, une alternative éclairée consisterait à explorer des pistes plus responsables et efficaces.

La première étape consiste à réduire notre consommation électrique en adoptant des pratiques de construction plus durables. L'imposition de normes strictes pour la construction de bâtiments passifs, associée à l'isolation des anciens édifices considérés comme des passoires thermiques, pourrait considérablement réduire notre empreinte énergétique. Cette approche, axée sur la conservation et l'efficacité énergétique, s'avère être une solution réaliste et immédiate.

Parallèlement, la réhabilitation des barrages existants et la mise en valeur des moulins permettraient une utilisation plus optimale des ressources hydrauliques déjà en place. L'installation généralisée de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics et les entreprises représenterait une mesure concrète pour diversifier notre mix énergétique.

Enfin, reconnaître que l'énergie n'est pas une simple marchandise, mais un bien commun, est essentiel. Ainsi je suis favorable, avec le groupe parlementaire LFI - NUPES, à la création d'un pôle public de l'énergie. En concentrant nos efforts sur des solutions énergétiques locales, durables et respectueuses de l'environnement, nous pouvons construire un avenir énergétique plus viable pour tous, évitant ainsi les risques potentiels associés à des projets comme Rhôneergia.